



**Commune mixte de  
2362 Montfaucon**

Tél. 032/955.11.22  
Fax 032/955.12.19

E-Mail : [info@montfaucon.ch](mailto:info@montfaucon.ch)  
[www.montfaucon.ch](http://www.montfaucon.ch)

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE  
DE LA COMMUNE MIXTE DE MONTFAUCON  
LE 1<sup>er</sup> JUILLET 2019 A 20.00 H.  
AU COMPLEXE SCOLAIRE**

Le Président ouvre l'assemblée et signale que l'ordre du jour a été publié dans le J.O. n° 24 du 19 juin 2019 et distribué par voie de tous ménages. Il a la teneur suivante :

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 13 février 2019.
2. Voter les dépassements de budget et approuver les comptes 2018 de la commune mixte de Montfaucon.
3. Discuter et voter un crédit de Fr. 27'000.00 destiné aux travaux d'installation d'un réseau haut débit Internet dans les zones rurales. Financement par un emprunt.
4. Ratifier un crédit de Fr. 660'000.- pour divers travaux au domaine du Bois Rebetez, comprenant d'une part, la somme de Fr. 410'000.- pour la transformation de l'appartement et, d'autre part, la somme de Fr. 250'000.- pour la mise en conformité du rural et la construction d'une nouvelle fosse à lisier, pour le compte du Syndicat intercommunal GLM. Financement assuré par une contribution de l'exploitant du domaine (selon convention du 9 octobre 2018), des recettes courantes et le solde par un emprunt bancaire.  
Donner compétence au Conseil d'administration du Syndicat intercommunal GLM pour contracter l'emprunt nécessaire et le consolider à la fin des travaux.
5. Divers et imprévu.

Le Président demande si une modification de l'ordre du jour est souhaitée.

Etant donné que ce n'est pas le cas, l'ordre du jour sera traité tel que publié dans le J.O.

Bureau de l'assemblée :

Président : M. Giovanni Todeschini  
Secrétaire : M. Eric Schaffner  
Scrutateur : MM. Ali Beuret et Patrick Gigon

Nombre d'ayants droit présents : 33 sur 458 électeurs inscrits (7.20 %)

**1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 13 février 2019**

Le P.V. de l'assemblée du 13 février 2019 ne fait l'objet d'aucune demande de compléments et de rectifications. Selon les dispositions de l'article 27, al. 1 du règlement d'organisation, il est approuvé sans lecture à l'unanimité des 33 ayants droit présents avec remerciements à son auteur.

**2. Voter les dépassements de budget et approuver les comptes 2018 de la commune mixte de Montfaucon**

Rapporteur : M. Vincent Hennin, Maire

M. Hennin signale qu'il ne va pas entrer dans le détail des comptes étant donné que les citoyens ont reçu les commentaires nécessaires par voie de tout ménage. De plus, la récapitulation des comptes était consultable sur le site Internet de la commune. Néanmoins, s'il y a des questions, les renseignements nécessaires seront donnés.

Il signale que le résultat des comptes de l'exercice 2018 est meilleur que le budget grâce à des rentrées fiscales supplémentaires de plus de Fr. 200'000.00.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, M. Hennin présente les dépassements de budget 2018 en application de l'article 16, alinéa 1, chiffre 13, lettre a) du règlement d'organisation. Il s'agit de :

a) Dépassements de budget

5100.318.01	Transports des élèves	Fr.	18'195.10
650.361.00	Répartition des charges de l'aide sociale	Fr.	12'109.50

Toutes les explications nécessaires au sujet de ces dépassements de budget sont données à l'assemblée.

## b) Comptes

M. Hennin indique que les comptes bouclent au 31 décembre 2018 de la manière suivante :

### - Compte de fonctionnement

Charges	:	Fr.	2'711'166.79
Revenus	:	Fr.	2'736'765.25

soit un excédent de produits de Fr. 25'598.46 alors que le budget prévoyait un excédent de charges de Fr. 21'900.00. Il relève que le Conseil communal a décidé de créer une provision de Fr. 180'000.00.

### - Compte des investissements

Le compte des investissements 2018 présente Fr. 45'391.70 de dépenses et aucune recette, d'où un excédent de dépenses de Fr. 45'391.70.

Aucune demande de renseignement ni d'explication au sujet de ces comptes ne sont faits par l'assemblée.

M. Hennin signale encore que la Commission de vérification des comptes a examiné et établi son rapport de vérification le 05.06.2019 et le Conseil communal le 17.06.2019. Ils recommandent tous deux d'approuver les comptes 2018.

La parole n'étant pas sollicitée, le Président demande s'il y a une autre proposition que celle du Conseil communal qui est de voter les dépassements de budget et d'approuver les comptes 2018.

Etant donné que ce n'est pas le cas, le Président propose à l'assemblée d'approuver ce point de l'ordre du jour à mains levées.

A l'unanimité des ayants droit présents, l'assemblée accepte de voter les dépassements de budget et d'approuver les comptes 2018 de la commune mixte de Montfaucon.

### **3. Discuter et voter un crédit de Fr. 27'000.00 destiné aux travaux d'installation d'un réseau haut débit Internet dans les zones rurales. Financement par un emprunt**

Rapporteur : M. Loïc Sprunger, Conseiller communal

M. Sprunger signale que plusieurs habitations éloignées de la commune rencontrent des problèmes de connexion à Internet.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, M. Sprunger indique que le projet prévoit d'installer une tête de réseau sur une ferme du Bémont avec des relais principaux aux Rouges-Terres, aux Montbovats, au Bois-Derrière, à la Pâturatte et aux Sairains afin de pouvoir desservir ces différents secteurs. Le coût de cette installation à la charge de la commune se monte à Fr. 27'000.00.

La parole n'étant pas sollicitée, le Président demande s'il y a d'autres propositions que celle du Conseil communal.

Etant donné que ce n'est pas le cas, le Président propose à l'assemblée d'approuver ce point de l'ordre du jour à mains levées.

A l'unanimité des ayants droit présents, l'assemblée accepte de voter un crédit de Fr. 27'000.00 à couvrir par voie d'emprunt pour les travaux d'installation d'un réseau haut débit Internet dans les zones rurales.

4. Ratifier un crédit de Fr. 660'000.- pour divers travaux au domaine du Bois Rebetez, comprenant d'une part, la somme de Fr. 410'000.- pour la transformation de l'appartement et, d'autre part, la somme de Fr. 250'000.- pour la mise en conformité du rural et la construction d'une nouvelle fosse à lisier, pour le compte du Syndicat intercommunal GLM. Financement assuré par une contribution de l'exploitant du domaine (selon convention du 9 octobre 2018), des recettes courantes et le solde par un emprunt bancaire. Donner compétence au Conseil d'administration du Syndicat intercommunal GLM pour contracter l'emprunt nécessaire et le consolider à la fin des travaux

Rapporteur : Mme Katia Belser, Conseillère communale

Mme Belser signale que l'assemblée des délégués du Syndicat GLM, sur proposition du Conseil d'administration, a accepté de voter un crédit de Fr. 660'000.00 pour divers travaux au domaine du Bois Rebetez.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, Mme Belser signale qu'il appartient aux 3 communes membres du GLM à savoir, Les Genevez, Lajoux et Montfaucon, de ratifier la décision prise par l'assemblée des délégués du GLM. Il précise que la dépense sera assurée par une contribution de l'exploitant du domaine, des recettes courantes et le solde par un emprunt bancaire. Le Conseil communal propose d'accepter cet objet.

RM demande quelle sera la part de l'exploitant.

Il est répondu que le montant est défini dans la convention signée le 09.10.2018. Le chiffre exact ne peut pas être donné car nous n'avons pas cette convention.

CAJ demande quels genres de travaux seront réalisés pour Fr. 410'000.00.

Il est répondu que cela concerne le chauffage, l'isolation de la toiture, un mur coupe-feu ainsi que la mise aux normes des installations électriques entre autres.

AB relève que ce montant est important pour un bâtiment qui a 35 ans.

CT demande pourquoi on ne pense pas à vendre les domaines du GLM.

Il est répondu qu'il existe une convention avec la Confédération qui indique que ces domaines ne peuvent pas être vendus avant 50 ans. Comme nous venons de fêter le 40<sup>ème</sup> du GLM, cela veut dire qu'on ne peut pas en discuter avant une dizaine d'années.

La parole n'étant plus sollicitée, le Président demande à l'assemblée s'il y a une autre proposition que celle du Conseil communal.

Etant donné que ce n'est pas le cas, le Président propose à l'assemblée d'approuver ce point de l'ordre du jour à mains levées.

A l'unanimité des ayants droit présents et 2 avis contraires, l'assemblée accepte de ratifier la décision de l'assemblée des délégués du Syndicat GLM.

## **5. Divers et imprévu**

a) CT signale qu'un poteau vers son bâtiment n° 32 à la Place du 23-Juin est endommagé.

M. Loïc Sprunger signale qu'il en prend note et qu'il s'occupe de faire le nécessaire.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie les personnes présentes de leur participation et de leur collaboration. Il leur souhaite une bonne fin de soirée et de bonnes vacances d'été.

Il lève l'assemblée. Il est 20.35 h.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE DE LA COMMUNE MIXTE

Le Président :

Le Secrétaire :

M. Giovanni Todeschini

M. Eric Schaffner